



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 1689

### Texte de la question

#### AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Céleste Lett, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Céleste Lett. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Tout un chacun reconnaît aujourd'hui les nombreux bénéfices attachés au passage à l'autonomie des universités françaises. Néanmoins, l'enthousiasme général est quelque peu tempéré par des inquiétudes persistantes relatives aux restructurations locales prévisibles, notamment pour les petits sites universitaires tels que les IUFM et les IUT de taille modeste. Je peux ainsi citer le cas de ma ville, Sarreguemines, où la communauté d'agglomération a énormément investi.

Dans le cas des IUFM, en particulier, certains redoutent que l'importance qu'il y a à stabiliser des viviers locaux d'enseignants sur toutes les zones géographiques ne soit pas perçue, entravant ainsi la construction de projets pédagogiques consistants dans les écoles primaires.

Ma première question, madame la ministre, est donc de savoir si la planification de l'avancement des restructurations locales aura à coeur de porter un regard attentif sur les exigences de terrain, de la nature de celle que je viens d'évoquer, par exemple.

Concernant maintenant la mastérisation de la formation des maîtres, il s'agit clairement d'une mesure pertinente qui, dans le cadre d'une harmonisation à l'échelle européenne, affirme à juste titre la reconnaissance à bac plus 5 d'une formation délivrée à bac plus 5.

Cependant, des voix s'élèvent, au sein de certains IUFM, pour dénoncer l'impossibilité qui leur est signifiée de faire habiller des mastères pluridisciplinaires. Non seulement, les petits sites ne disposent pas de viviers d'étudiants susceptibles d'alimenter des mastères disciplinaires, mais, d'autre part, la polyvalence que l'on est en droit d'attendre d'un professeur des écoles ne saurait être garantie que par des formations pluridisciplinaires et professionnelles.

Ma seconde question, madame la ministre, est donc de savoir si l'impossibilité pour un IUFM de soumettre un mastère pluridisciplinaire et professionnel est irrévocable ou, au contraire, a une chance d'être reconsidérée eu égard aux enjeux multiples qui s'y rapportent.

Je vous remercie, madame la ministre, de rassurer les élus des villes moyennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Patrick Roy. Et de la déformation des maîtres !

M. le président. Ça suffit, monsieur Roy.

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, permettez-moi de rappeler que la réforme de la formation des enseignants du premier degré, des collèges et des lycées est une chance.

M. Patrick Roy. C'est un fiasco !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. C'est une chance pour nos étudiants, parce qu'ils vont être formés en cinq ans, et non plus en trois ans. Ils auront donc davantage de connaissances, davantage de compétences, et des stages de pré-professionnalisation avant de passer le concours, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Cette réforme est aussi une chance pour nos élèves, parce qu'ils auront des professeurs mieux formés, dont les carrières seront revalorisées et qui seront mieux rémunérés, donc plus épanouis.

Cela dit, vous m'interrogez sur la question du rôle des IUFM, et singulièrement de leurs antennes de proximité, tout particulièrement votre antenne bilingue de Sarreguemines. Comme j'ai rassuré tout à l'heure votre collègue Dolez, je tiens à vous rassurer, ainsi que l'ensemble de la représentation nationale : les pôles universitaires de proximité qui sont constitués aujourd'hui par les anciennes antennes des IUFM intégrées à l'université ont un bel avenir devant eux.

M. Pascal Terrasse. Et l'indépendance des universités ? C'est contradictoire avec ce que vous avez dit tout à l'heure !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Ils auront pour rôle d'assurer la formation continue des étudiants, au plus près des classes, et d'organiser la gestion de leurs stages.

J'ajoute que les mastères enseignement, pour les professeurs des écoles, devront être pluridisciplinaires et professionnalisants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Jacques Alain Bénisti. Excellent !

## Données clés

**Auteur :** [M. Céleste Lett](#)

**Circonscription :** Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1689

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 5 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 novembre 2009